

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

TRAVAUX - MARCHES
MARCHE DE FOURNITURE DE CHARBON ACTIF EN GRAIN POUR LE
RENOUVELLEMENT DE 2 FILTRES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES COULEES
DE TAIZE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Président expose que l'usine de traitement des eaux du SEVT possède 4 filtres d'affinage au charbon actif en grains. Ces filtres, situés en fin de filière ont pour but de retenir tous les micropolluants tels que les pesticides. Le volume de chaque filtre est de 48.5 m³.

Leur renouvellement doit intervenir lorsque l'indice d'iode mesuré est inférieur à 500 mg d'iode par gramme de charbon actif, soit environ tous les 5 à 7 ans selon la saturation du charbon.

Les dernières analyses de l'indice d'iode montrent que les charbons commencent à être saturés et qu'un renouvellement progressif doit être envisagé. Ces charbons avaient été remplacés en 2016. Il rappelle qu'en fin d'année 2022 il a été procédé au remplacement du charbon actif de 2 filtres.

Monsieur le Président rappelle lors de sa séance du 22 Février 2023 le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour lancer la consultation pour le remplacement du charbon actif de 2 filtres restants.

Le montant estimatif de ce marché était de 130 000 € HT.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée en application à l'article L2123 du Code de la Commande Publique.

Avis de publication : 25 Avril 2023

Date limite de remise des offres : 19 Mai 2023 à 12 heures

Ouverture des plis : 22 Mai 2023 à 9 heures

4 entreprises ont déposé une offre.

Les critères de jugement des offres étaient :

Qualité du charbon : 40

Prix de la prestation : 35

Prestations techniques de mise en œuvre : 25

Après analyse des offres et compte tenu du classement, il est proposé de retenir l'entreprise JACOBI CARBONS

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la délibération du 22 Février 2023 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation pour le remplacement du charbon actif de 2 filtres de l'usine de traitement des Coulées de Taizé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise JACOBI CARBONS pour le remplacement du charbon actif en grain de deux filtres de l'usine de traitement des Coulées de Taizé pour un montant de 112 138.00€ HT.
- ✓ PRECISE que ce marché sera passé par procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publiques ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 02 06 2023

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20230602-CS-DE-23-027-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023